

2851 - Un musulman qui se marie avec une athée

La question

Est-il permis au musulman d'épouser une athée ?

La réponse détaillée

Ce n'est pas du tout permis compte tenu des propos du Très Haut : « **Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes.**» (Coran, 60 :10). Cette interdiction ne s'applique pas aux mécréants chastes issues des gens du Livre en vertu des propos du Très Haut « **(Vous sont permises) les femmes vertueuses d' entre les croyantes, et les femmes vertueuses d' entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous.**» (Coran, 5 :5). Allah le sait mieux.